

## PROGRAMME DE VEILLE 2026 DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE SUR LES SOCIÉTÉS DU SBF 120

### ALERTE N° 88 ALSTOM

Cette analyse est plus particulièrement destinée aux responsables de l'exercice des droits de vote dans les sociétés de gestion et/ou aux correspondants « gouvernement d'entreprise » de l'AFG.

*L'AFG, qui a publié la version 2026 de ses « Recommandations sur le gouvernement d'entreprise », alerte sur les résolutions des assemblées générales des sociétés du SBF 120 contraires à ce code de gouvernement d'entreprise dans le cadre de son programme de veille. Ces analyses ne constituent en aucune manière des conseils en vote. Nous vous rappelons par ailleurs que l'exercice des droits de vote attachés aux titres figurant à l'actif des OPC s'inscrit dans la politique d'engagement actionnarial des sociétés de gestion.*



## ALSTOM

**DATE DE L'ASSEMBLEE GENERALE : 9 JUILLET 2026**

### **RESOLUTIONS CONCERNEES PAR LES RECOMMANDATIONS DE L'AFG**

- **RESOLUTION 22 : Augmentation de capital sans DPS par placement privé**

#### **Analyse**

La résolution propose au vote une délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital sans DPS, à hauteur de 10% du capital par placement privé sans qu'il soit justifié de situations particulières.



## **Référence**

### **Extrait des Recommandations sur le gouvernement d'entreprise AFG version 2026 : I-C 1-2**

*L'AFG n'est pas favorable aux augmentations de capital par placement privé, sauf justification de situations particulières formellement expliquées par la société émettrice (par exemple : augmentations de capital par placement privé limitées à des obligations convertibles).*

- **RESOLUTION 26 : Option de sur allocation (green-shoe)**

## **Analyse**

La résolution 26 permet de répondre à une demande additionnelle de participation aux augmentations de capital visées notamment dans la résolution 22 qui ne respecte pas elle-même les recommandations de l'AFG.

## **Référence**

### **Extrait des Recommandations sur le gouvernement d'entreprise AFG version 2026 : I-C 1-2**

*L'AFG n'est pas favorable aux augmentations de capital par placement privé, sauf justification de situations particulières formellement expliquées par la société émettrice (par exemple : augmentations de capital par placement privé limitées à des obligations convertibles).*

- **RESOLUTION 29 : Attribution d'actions gratuites**

## **Analyse**

Résolution autorisant l'attribution d'actions gratuites à hauteur de 1,5% du capital.

Les critères de performance susceptibles de conditionner l'attribution d'actions gratuites n'étant mentionnés ni dans la résolution ni dans les documents d'information des actionnaires pour l'assemblée générale, cette résolution n'est pas conforme aux recommandations de l'AFG.

## **Référence**

### **Extrait des Recommandations sur le gouvernement d'entreprise AFG version 2026 :**

#### **II-C 4-2**

*Les résolutions destinées à autoriser l'attribution d'actions gratuites à des salariés et/ou mandataires sociaux doivent intégrer des critères de performance explicites sur la base desquels seront attribuées lesdites actions afin que l'actionnaire puisse apprécier leur potentiel dilutif en conséquence.*



Ces critères pourront être mentionnés dans la résolution ou dans les documents mis à disposition des actionnaires en vue de l'assemblée générale.



## GOVERNANCE

### 1. Composition du conseil d'ALSTOM

Le conseil d'administration d'ALSTOM comportera, à l'issue de l'assemblée générale 70% de membres libres d'intérêts hors représentants des salariés, en conformité avec les recommandations de l'AFG (dans l'hypothèse où les résolutions correspondantes seraient acceptées).

Présenté	Nom	Affiliation	Qualif AFG	Taux de présence	Genre	Age	Nat	Durée	Fin du mandat	Nombre mandats		Comités		
										DG	Ad	Audit	Nom	Rem
	Philippe Petitcolin	Président	Libre d'intérêts	100%	M	74	FR	2	2028	0	2			
<input checked="" type="checkbox"/>	Martin Sion	Directeur Général	Non libre d'intérêts	Nouveau	M	58	FR	Nouveau	2030	1	0			
<input checked="" type="checkbox"/>	Ana Giros Calpe		Libre d'intérêts	Nouveau	F	52	ES	Nouveau	2030	0	2			
<input checked="" type="checkbox"/>	Pascal Bouchiat		Libre d'intérêts	Nouveau	M	66	FR	Nouveau	2030	0	2			
<input checked="" type="checkbox"/>	Baudouin Prot		Libre d'intérêts	100%	M	75	FR	8	2030	0	2		M	M
	Sylvie Rucar		Libre d'intérêts	100%	F	70	FR	11	2027	0	1			
	Sylvie Kandé de Beupuy		Libre d'intérêts	100%	F	69	SN	9	2027	0	1			
	Jay Walder		Libre d'intérêts	89%	M	67	UK	4	2028	0	1		M	M
	Bpifrance Investissement représenté par José Gonzalo	Représentant d'actionnaire	Non libre d'intérêts	100%	M	61	FR	3	2027	1	2	M	M	M
	Claude Mandart	Représentant des salariés	Non libre d'intérêts	100%	M	65	FR	1	2029	0	1		P	P
	Mario Campo Orlando	Représentant des salariés	Non libre d'intérêts	100%	M	33	DE	1	2029	0	1		M	M
	Caisse de dépôt et placement du Québec rep. par Kim Thomassin	Représentant d'actionnaire	Non libre d'intérêts	89%	F	54	CA	6	2028	0	1	M		
	Benoît Raillard	<b>Censeur</b>												



## 2. **Spécificités**

- La société ne se conforme pas aux recommandations de l'AFG qui préconisent l'existence de deux comités distincts de rémunération et de sélection.
- Un censeur, proposé par le principal actionnaire CDPQ, siège au conseil.



Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes sentiments distingués.

Jérôme ABISSET

